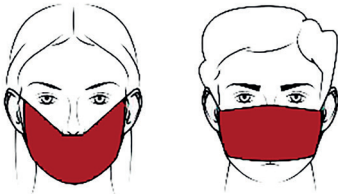


vivre à haute-Goulaine

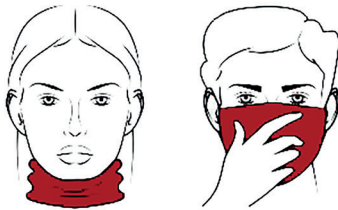
Ce présent masque, qui vous est offert par la Municipalité de Haute-Goulaine, est de type "grand public" et destiné à votre strict usage personnel. **Il est fortement recommandé de le porter dès lors que vous êtes en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles vous vivez.** Il est également obligatoire dans les transports en commun et certains lieux. **Attention, il ne dispense en aucun cas des gestes barrières et de la distanciation sociale !**

Comment porter son masque ?

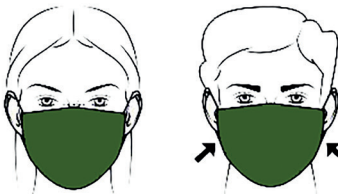
X Pas en-dessous du nez, ni au-dessus du menton



X Ne pas le laisser autour de son cou, ni le toucher une fois en place



✓ Bien le remonter jusqu'en haut du nez et le serrer pour éviter qu'il soit lâche sur les côtés



Avant de le toucher

- ✓ Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou se les frictionner avec une solution hydroalcoolique
- ✓ Vérifier qu'il n'y a ni trou, ni déchirure
- ! Ne jamais le modifier de quelque façon que ce soit !

Pour le mettre

- ✓ Toujours le tenir par les lanières élastiques
- ✓ Le placer au niveau de sa bouche
- ✓ Passer les élastiques derrière ses oreilles
- ✓ Bien l'ajuster de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton puis pincer la barrette nasale
- ! Il est recommandé de porter le masque sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux !

Quand il est en place

- X** Ne pas le toucher ni le déplacer (si besoin, ne détacher qu'une oreille tout en tenant la lanière)
- X** Ne jamais le mettre en position d'attente sur le front ou autour du cou

Pour l'enlever

- ✓ Se laver les mains avec du savon ou se les frictionner avec un gel hydroalcoolique avant et après l'avoir retiré
- ✓ Décrocher les lanières puis décoller le masque du visage
- ✓ Le laver directement ou l'isoler dans un sac en plastique en attendant ou le jeter s'il est endommagé

! N'oubliez pas de laver son masque avant de l'utiliser pour la 1^{re} fois [cf consignes au verso] !



Quand faut-il changer son masque ?

- > toutes les 4 heures
- > dès que l'on souhaite boire ou manger
- > quand il devient difficile de respirer
- > dès qu'il devient humide
- > s'il est endommagé ou déformé
- > quand il ne tient plus correctement

! Pour les masques à usage unique, il convient de les jeter après chaque utilisation.



Une fois hors d'usage, jetez votre masque dans une poubelle fermée, avec les ordures ménagères ! Ne l'abandonnez en aucun cas sur la voie publique.

Comment entretenir son masque en tissu ?



✓ Le laver à la machine pendant **au moins 30 min à 60° minimum**, avec une lessive classique, sans adoucissant. Il est possible d'ajouter draps et serviettes à la tournée de linge. Pour éviter d'endommager la barrette nasale, préférer un essorage "doux" à 400 tours/min.

! **La filtration d'un masque en tissu est garantie pour un nombre défini ou illimité de lavages.** Référez-vous aux indications du fabricant. En cas d'un nombre de lavages limité, n'hésitez pas à tenir un décompte d'utilisation du masque (tableau, bâtons...).



✓ Le sécher dans son intégralité (y compris les couches intérieures), idéalement dans les 2 heures suivant le lavage. Il peut être conseillé d'utiliser le sèche-linge (veiller à nettoyer les filtres), le sèche-cheveux, ou de le laisser à l'air libre (sur un support désinfecté).

✓ Le repasser selon les consignes du fabricant (avec ou sans vapeur, doux ou coton...).

✓ Vérifier qu'il n'est pas endommagé (les lavages successifs peuvent l'user, notamment au niveau des coutures) ; si tel était le cas, le jeter.

✓ Le stocker dans un emballage propre hermétique (sachet plastique, sac congélation...).

! Avant et après chaque manipulation du masque, il est recommandé de se laver les mains.

X Ne pas le faire bouillir pour ne pas risquer d'abîmer le tissu

X Ne pas le congeler (cela ne suffit pas pour tuer le virus)

! Un repassage ou un passage au sèche-cheveux ne remplace pas un lavage.



Selon les modèles, l'entretien du masque peut différer ; il est donc indispensable de bien se référer aux indications du fabricant.

Consulter aussi les préconisations de l'ARS et l'éventuelle notice sur www.hautegoulaine.fr